

Communiqué de presse

Subside exceptionnel de 600 francs

Les autorités communales proposent un subside exceptionnel de 600 francs aux personnes majeures et domiciliées sur la commune au 31 décembre 2022, de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis B ou C. Les demandes doivent être soumises par le biais d'un formulaire en ligne avant le 31 mai 2023. Le subside sera versé à la fin de la période d'inscription.

Dans un contexte économique incertain, le Conseil administratif avait proposé au Conseil municipal de prévoir, dans le budget de fonctionnement 2023, un montant de 6 600 000 francs permettant de soutenir financièrement les habitantes et habitants de la commune en lien avec l'inflation et les coûts énergétiques, indépendamment de leur situation financière. Ce budget a été approuvé le 15 décembre 2022.

Conscient des difficultés que rencontre la population, les autorités ont souhaité soutenir les ménages de la manière la plus simple et efficace possible. À cet effet, elles ont décidé de mettre en place une démarche en ligne, permettant de cadrer au mieux les demandes. Celle-ci est accessible exclusivement depuis le site internet de la commune dès de ce jour et ouverte jusqu'au 31 mai 2023. Un courrier sera envoyé aux personnes domiciliées sur la commune pour leur préciser les modalités d'inscription.

Aucun versement ne sera effectué avant la fin de l'opération, et seules les personnes répondant aux critères d'attribution suivants auront droit à un versement d'ici à la fin du mois de juin 2023 :

- être suisse ou au bénéfice d'un permis B ou C
- être domicilié à Chêne-Bougeries depuis au moins le 31 décembre 2022 selon les informations officielles de l'Office cantonal de la population et des migrations
- avoir atteint la majorité au 31 décembre 2022.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :

M. Nikola Blagojevic, Secrétaire général
info@chene-bougeries.ch – 022 869 17 11